



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dispositif de bilinguisme dans l'Essonne.

Question écrite n° 11801

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur un dispositif de bilinguisme qui sera instauré dans des villes du département de l'Essonne dès la rentrée 2018-2019. Dans un article du journal « Le Parisien » paru le 11 juin 2018, un dispositif qui se revendique novateur est détaillé. À partir du 3 septembre 2018, les élèves de grande section de maternelle, de CE1 et de CM1 vont suivre une partie de leurs enseignements généraux en anglais. Au total, une quinzaine d'écoles seront concernées dans les villes d'Evry, Courcouronnes, Palaiseau, Massy, Orsay et Gif-sur-Yvette. La direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de l'Essonne souhaite ainsi faire labelliser ces écoles bilingues pour qu'elles profitent d'une reconnaissance à l'international d'ici deux ans. Développer les compétences linguistiques des élèves français.es est essentiel, à condition que cela soit fait de la bonne manière. L'apprentissage d'une langue étrangère est un plus pour les élèves français.es, cependant, substituer la langue française par la langue anglaise pour des enseignements généraux ne semble pas opportun. Il est capital d'assurer dans cette période de consolidation linguistique l'ensemble des cours en français. Une étude réalisée en 2015 par votre ministère et dévoilée en novembre 2016 s'était penchée sur les fautes d'orthographe des élèves de primaire. Sur une même dictée de 67 mots, il y avait 10,7 fautes en 1987 et 17,8 en 2015. Afin de remédier à ce problème, il est préférable que la langue française demeure la langue principale des enfants de la république. Considérant ces éléments, il lui demande de justifier la mise en place de ce dispositif, à l'heure où la France assiste au déclin du niveau de sa langue dans l'école de la République.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse souhaite déployer une politique de la langue ambitieuse, cohérente et progressive pour permettre aux élèves d'accéder à une pleine maîtrise du français, qui est au fondement de tous les apprentissages. Ce combat pour la langue est d'autant plus nécessaire que les différences de maîtrise du français représentent la première des inégalités. Au service de cette politique éducative, le ministre a donné une priorité absolue à l'école primaire et à la maîtrise par tous les élèves des savoirs fondamentaux. Dans ce cadre, il a pris un ensemble de mesures pour permettre à tous les élèves d'acquérir une maîtrise suffisante et durable de la lecture et de l'écriture de la langue française en fin d'école élémentaire : dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire, évaluations nationales de début d'année (CP, CE1 et 6ème), publication de recommandations pédagogiques, clarification des programmes de français et de mathématiques, renforcement de l'enseignement de la lecture et valorisation de la place du livre. Par ailleurs, les objectifs de plurilinguisme adoptés par la France dans le cadre de l'Union européenne ont été réaffirmés par le Président de la République à la Sorbonne le 26 septembre 2017. Chaque étudiant devra parler au moins deux langues européennes à l'horizon 2024 et la moitié d'une classe d'âge devra avoir, avant ses 25 ans, passé au moins six mois dans un pays européen. L'amélioration du niveau des élèves dans la maîtrise des langues vivantes étrangères constitue donc un objectif majeur pour le système scolaire français, et préparer les élèves à vivre cette expérience européenne commence dès l'école primaire. En développant leur confiance et leur curiosité pour les langues, nécessaire à leur acquisition, on favorise chez les

élèves leur ouverture vers l'autre et l'émergence de l'envie de mobilité en Europe et au-delà. Lors de la remise du rapport de la mission sur les langues vivantes confiée à Chantal Manès et Alex Taylor le 12 septembre dernier, le ministre chargé de l'éducation nationale a insisté sur l'importance de commencer très tôt l'apprentissage d'une langue vivante à l'école. Viser la maîtrise des fondamentaux, lire, écrire, compter, respecter autrui, n'est pas antinomique avec la mise en œuvre d'un enseignement en langue vivante étrangère. Celui-ci peut au contraire permettre de mieux faire comprendre aux élèves le fonctionnement de la langue première. La polyvalence de l'enseignant à l'école primaire donne une latitude intéressante en ce sens. Ainsi, un temps d'atelier en sciences ou en pratique artistique peut être utilement mené dans une langue étrangère, cette pratique via une autre discipline renforçant l'apprentissage de cette langue sans préjudice pour le temps d'enseignement qui doit être consacré à l'enseignement de la langue française. Le projet mis en place dans le département de l'Essonne correspond à une organisation figurant parmi les recommandations du rapport Manès-Taylor. Il est très encadré et suivi par les inspecteurs pédagogiques locaux et des conseillers pédagogiques spécifiquement missionnés pour accompagner ce projet. La continuité du parcours linguistique des élèves est assurée lors du passage dans le second degré, les collèges et lycées du secteur étant prêts pour accueillir des élèves ayant eu un parcours renforcé en anglais. Les conditions sont donc réunies pour que le développement des compétences des élèves en langue vivante étrangère ne se fasse pas au détriment de leur maîtrise des apprentissages fondamentaux, notamment l'acquisition de la langue française.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11801

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 août 2018](#), page 7540

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11136